

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **8 novembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **2 novembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Gaëlle PETIT-JEAN, Victoria CESAR, Adeline GIRARD, Sandra ACHOUR, Catherine GIACOMETTI, Michaël RAFFORT, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Florence SURELLE (pouvoir donné à Thibaud FALCOZ), Eric LAZARD, Emilie RAFFORT, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	15
Suffrages exprimés	16
Vote pour	16
Vote contre	0

Cession de 5 boxes à chevaux du Centre équestre de Méribel

DÉLIBÉRATION N° 135/2022

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de Service public du centre équestre, la commune des Allues est propriétaire des boxes à chevaux mis à disposition du délégataire. Ceux-ci ont été acquis en 2001 mais n'ont pas été intégrés à l'inventaire des biens communaux.

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Équestre, la collectivité a décidé de mettre en vente les boxes à chevaux.

En date du 18 août 2022, la collectivité a mis en vente aux enchères 5 boxes à chevaux sur la plateforme Agorastore pour une mise à prix de 500 €.

En date du 9 septembre 2022, la SARL PONEY CLUB DE TRANGY s'est porté acquéreur de ce lot pour un montant de 4 713,00 net de taxes.

- *Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune.*

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de vendre les boxes à chevaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente des 5 boxes à la SARL PONEY CLUB DE TRANGY domiciliée au 7 Route de Trangy - 58000 SAINT ELOI POUR UN MONTANT DE 4 713,00 € net de taxes,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession des matériels et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Transmission : service finances

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

